

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 12
- Absents excusés : 03

Séance du 21 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRANDILLY, M. Pierre-Yves LE HIR, Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Absentes excusées : M BOUGARD Frédéric, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves LE HIR.

Délibération n°63/2026

OBJET : CREATION D'UNE MARE A L'EGLISE ET PLANTATIONS.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal que l'agent technique communal a suivi une formation pour passer le permis de conduire une pelleteuse permettant de créer une mare près du mur de l'église. Il s'en suivra alors des plantations et des berges.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir le devis de l'entreprise Eurl Pépinière du Penthièvre pour l'acquisition de plantations pour un montant de 493.53 € H.T.
- DECIDENT de retenir l'entreprise Bretagne Matériaux pour les rondins de bois pour un montant de 985.50 € H.T.
- DECIDENT de retenir l'entreprise Kiloutou pour une location de pelleteuse pour un montant de 1 867.57 € H.T.
- DISENT que les crédits sont prévus au budget sur les opérations 104 ; 120 et 133.
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 29 septembre 2026.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le maire,
David BUISSET

